



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles

Toulouse, le 26 juillet 2023.

Pôle Patrimoines-Architecture
Service régional de l'architecture, des espaces protégés
et de la qualité du cadre de vie

Le préfet de la région Occitanie

Affaire suivie par B. GUILLAUME
Téléphone : 05 67 73 21 05 / 06 74 61 62 17
Courriel : benoit.guillaume@culture.gouv.fr
Réf : DD/BG/CT/2023/188

à

PRÉFECTURE
PYRÉNÉES-ORIENTALES

Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales

Réponse au site de Toulouse
32, rue de la Dalbade
BP 811
31080 Toulouse Cedex 6

14 SEP. 2023

COURRIER

Objet : SPR de Banyuls-sur-Mer – enquête publique.

PJ : Avis de la CNPA du 06 juillet 2023.

En séance du 12 mai 2022, la commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA) a donné un avis favorable au classement en site patrimonial remarquable (SPR) de la commune de Banyuls-sur-Mer. L'étape suivante consiste en l'organisation de l'enquête publique qui incombe à l'autorité administrative (art. R.631-2 du code du patrimoine).

La commune de Banyuls-sur-Mer, compétente en matière de document d'urbanisme, assure la maîtrise d'ouvrage de l'étude. L'ABF des Pyrénées-Orientales et le service de l'architecture de la Drac Occitanie en assurent le contrôle scientifique et technique.

Afin de faciliter le déroulement de l'enquête publique, la commune de Banyuls-sur-Mer assurera l'organisation de l'accueil du commissaire enquêteur et du public sur site, ainsi que la mise à disposition du dossier d'étude en version papier et dématérialisée et de panneaux informatifs. L'ABF des Pyrénées-Orientales sera l'interlocuteur référent du commissaire enquêteur pour les questions touchant aux enjeux patrimoniaux.

La DRAC Occitanie, site de Toulouse, prendra en charge le budget de l'enquête publique et sera votre interlocutrice dans sa mise en place. Pour toute question relative à la procédure, je vous invite à prendre l'attache de mon collaborateur Benoit GUILLAUME qui suit l'affaire.

Pour le préfet de région,
et par délégation, Le Directeur régional des
affaires culturelles,
et par subdélégation, le Directeur du Pôle
patrimoine et architecture

Pour le préfet de la région Occitanie
et par subdélégation,

La secrétaire générale adjointe

Marie FAUCHER